

## NEGOCIATIONS DECFO-SYSREM

### Résolution de l'Assemblée des délégué-e-s de la FSF Lausanne, 29 octobre 2008

L'Assemblée des délégués de la FSF, réunie à Lausanne le 29 octobre 2008, après avoir :

- Pris connaissance et débattu du texte du projet de Convention proposé par l'Etat et dénommé « Convention portant sur la mise en œuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la nouvelle politique salariale »,
- Entendu le rapport et les explications des négociateurs et celles du comité central,
- Pris connaissance des propositions d'amendement dudit document faites par le comité central de la FSF,
- Pris connaissance des avis et résolutions des Assemblées générales des associations membres de la FSF,
- Débattu largement de tout ce qui précède

### Adopte la position suivante

- 1) **prend acte** et reconnaît comme positif le fait que l'évolution salariale des employés se conjuguerait dorénavant selon une progression plus égalitaire,
- 2) **salue le fait** que la négociation a pu améliorer la répartition des améliorations prévues dans le projet initial de l'Etat, faisant meilleur droit aux employés en place depuis de nombreuses années,
- 3) **salue la revalorisation** des fonctions oubliées de longue date.

### Dénonce

- 1) la baisse du salaire maximum de nombreuses nouvelles fonctions, ceci engendrant un sentiment légitime d'injustice et de non-reconnaissance du travail accompli,
- 2) la non-reconnaissance des sacrifices faits par la fonction publique depuis 15 ans,
- 3) le manque de clarté, de transparence, de justesse et de cohérence des informations transmises par le Conseil d'Etat,
- 4) les tentatives de pression et de chantage exercées par la DCERH sur les syndicats,

Aussi, après avoir mené une lourde et difficile pesée des intérêts et en dépit des restrictions évoquées plus haut, l'Assemblée des délégués prend la résolution suivante :

- **Soutient le projet decfo-sysrem dans ce qu'il a de plus égalitaire et revalorisant pour les oubliés,**
- **Refuse l'état actuel du document intitulé « Convention portant sur la mise en œuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la nouvelle politique salariale,**
- **Mandate ses représentants à négocier les amendements au projet de Convention rédigés par l'Assemblée des Délégués,**
- **Mandate ses représentants à défendre les secteurs perdants notamment, le secteur administratif, les conseillers-ères en orientation, le secteur de la communication, les collaborateurs-trices et préposé-e-s des Offices des poursuites et faillites, les huissiers judiciaires, les infirmiers-ères instrumentistes.**
- **Exige l'ouverture d'une négociation relative au statut des nettoyeuses et nettoyeurs travaillant à l'Etat, incluant un règlement particulier**
- **Se réunira le vendredi 31 octobre à 17h30 pour se prononcer sur l'avancée des négociations du 30 octobre.**

Lausanne, le 29 octobre 2008